



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

baccalauréat

Question écrite n° 46987

Texte de la question

M. Dino Cinieri interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur l'enseignement agricole. Le baccalauréat professionnel agricole s'obtenant désormais en trois ans, il lui demande de bien vouloir lui indiquer le programme d'enseignement que devront acquérir les élèves qui intégreront les nouvelles secondes professionnelles.

Texte de la réponse

Les classes de seconde professionnelle constituent la première année du cursus en trois ans conduisant au diplôme du baccalauréat professionnel. Les enseignements que doivent acquérir les élèves intégrant ces classes font l'objet de référentiels de formation organisés en modules d'enseignement général et en modules d'enseignement professionnel correspondant au champ professionnel choisi. Ces référentiels sont consultables sur le site www.chlorofil.fr.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46987

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 2009, page 3712

Réponse publiée le : 30 juin 2009, page 6394